



**Direction générale de
l'emploi et du marché
du travail - DGEM**

Direction de la
surveillance du marché
du travail

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

***Aux stagiaires actifs dans les
institutions d'accueil collectif de jour
des enfants préscolaire et
parascolaire***

Lausanne, le 18 août 2023

Réf. : JY/MML

**Salaire minimum pour les stagiaires dans les institutions d'accueil collectif de jour
des enfants préscolaire et parascolaire**

Madame, Monsieur,

Un arrêté du Conseil d'Etat établissant un contrat-type de travail pour les stages dans les institutions d'accueil de jour collectif préscolaire et parascolaire est entrée en force le 1^{er} août 2023. Celui-ci fixe un salaire minimum pour les stagiaires à :

CHF 600.- brut par mois, pour une durée hebdomadaire de 40 heures durant les 6 premiers mois

Le montant précité constitue la norme minimale imposée conformément aux dispositions du contrat-type. Si l'employeur et le stagiaire signent un contrat d'apprentissage, le stage pourra être prolongé aux mêmes conditions jusqu'au début de cet apprentissage mais au maximum pour 6 mois supplémentaires. En dehors de ce cadre, le salaire minimum prévu par la Convention collective cantonale de travail dans le secteur de l'accueil de jour de l'enfance devra être appliqué.

Le stage rémunéré CHF 600.- par mois pendant 6 mois est limité à un seul employeur/entité juridique.

Ne sont pas concernés par ces règles obligatoires les cas de préapprentissage (art. 82 Loi sur la formation professionnelle), les stages qui doivent obligatoirement être effectués dans le cadre d'un cursus de formation menant à un titre reconnu dans le canton de Vaud de professionnel de l'enfance, ainsi que les stages d'observation ou de découverte d'une durée de deux semaines au maximum.

La Direction générale de l'emploi et du marché du travail, autorité compétente en matière de contrôle du marché du travail, se tient à disposition pour tout complément d'information qui pourrait s'avérer nécessaire (info.dgem@vd.ch/ 021 316 61 23).

Vous souhaitant bonne réception de la présente et demeurant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Direction générale de l'emploi et du marché du travail